

A RETOURNER  
AVANT LE 15/02

## Mandat de prélèvement SEPA

### Référence Unique du Mandat

Nous vous rappelons que vous retrouverez votre référence de Mandat (RUM) sur chacune de nos factures.

Conformément à l'article 19 de l'ordonnance 2009-866 ; relatif à la continuité des mandats de prélèvement, le consentement donné au titre du prélèvement national que vous avez signé demeure valable pour le prélèvement SEPA. Nous continuerons à envoyer des ordres de prélèvement à votre banque pour faire débiter votre compte, conformément à l'autorisation que vous lui avez donnée.

Vous n'aurez donc aucune démarche à accomplir auprès de votre banque.

#### Votre Nom :

Nom et prénom du débiteur : .....

#### Votre adresse :

Numéro et nom de la rue : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

#### Coordonnées de votre compte (joindre un RIB obligatoirement)

Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN :

-----

Code international d'identification de votre banque - BIC : -----

#### Créancier

Nom Identifiant ICS  
N° et nom de la rue  
Code postal  
Ville

École Bilingue DIDEROT  
FR 68 ZZZ 8536E4  
27 rue Diderot  
78100 Saint Germain en Laye

#### Type de paiement

Paiement récurrent / répétitif  Paiement ponctuel

Signé à : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_

#### Signature(s)



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'École Bilingue Diderot à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'École Bilingue Diderot. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre Banque